



Demarchage commercial

Par Tanagra

Un vendeur est venu chez moi pour me présenter le savoir faire de son entreprise. Précédemment je lui avais dit que je ne pourrais rien acheter. A l'issue du rendez-vous, contre toute attente, j'ai signé un engagement de paiement en plusieurs fois pour une somme avoisinant les 1000 euros. Evidemment, je regrette de m'être laissé tenté de cette manière. Suis-je obligé de donner suite à cet engagement en autorisant un mandat SEPA ? Cette entreprise m'a envoyé deux courriers auxquels je n'ai pas donné suite. Je précise que je n'ai rien obtenu de cette entreprise.

Ai-je le droit de faire ça ?

Merci de vos réponses juridiques éclairantes

Par chaber

bonjour

lors d'un démarchage à domicile vous avez 14 jours pour vous rétracter, ce qu'apparemment vous n'avez pas fait. Cette entreprise est en droit de faire exécuter le contrat que vous avez signé